

# 4 EXIGENCES MINIMALES POUR LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES

<b>1. GÉNÉRALITÉS</b> .....	6
Locaux concernés .....	6
Locaux non concernés.....	7
<b>2. EXIGENCES MINIMALES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE</b> .....	8
Appareil général de commande et de protection de l'installation, accessible aux seules personnes autorisées .....	8
Dispositif de protection différentielle, à l'origine de l'installation, de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre .....	9
Dispositif de protection contre les surintensités sur chaque circuit, adapté à la section des conducteurs.....	14
Absence de matériels vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension.....	17
Cheminement des canalisations .....	17
Locaux à risques particuliers.....	18
<b>3. ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ</b> .....	19
<b>4. POUR ALLER PLUS LOIN</b> .....	21